



## **Libre pour publication**

### **Prise de position sur l'article paru dans le Beobachter du 18.8.2023**

*Soleure – 18 août 2023.* L'article du Beobachter du 18.8.2023 relatif à des abus sexuels présumés d'un prêtre auxiliaire nigérian sur une mineure et sur la manière dont le diocèse de Bâle a géré l'affaire est effrayant. Il permet au diocèse de reconnaître avoir commis des erreurs, de les corriger immédiatement et de les éviter à l'avenir.

L'article relève à juste titre que le diocèse a déposé plainte pénale auprès du ministère public, plainte rendue sans suite par la prescription. Parallèlement, l'Église a lancé une enquête préalable. Celle-ci n'est pas encore une procédure pénale mais examine si les preuves sont suffisantes pour ouvrir une procédure pénale canonique.

La personne alors en charge de l'enquête préalable a été d'avis que ce n'était pas le cas. Il est parti, à tort, de l'idée que la personne concernée devait signer les documents remis pour que ceux-ci soient valides dans la procédure. L'enquête préalable a ainsi été conclue par manque de signatures, sans signaler le cas à Rome, ce qui a constitué la seconde erreur. En effet, en vertu du devoir d'annonce imposé par le droit ecclésiastique, le cas aurait dû être transmis à l'instance compétente romaine avec l'ensemble des actes - indépendamment de l'évaluation du rapport d'enquête préalable sur la pertinence ou non d'une procédure pénale canonique. C'est pourquoi l'évêque a réexaminé l'affaire, corrigé l'erreur et envoyé l'intégralité des documents à Rome le 4 juillet 2023.

L'évêque voit comme un échec qui ne doit plus se reproduire le fait de n'avoir pas réussi à entreprendre les démarches correctes. Ces erreurs de procédure ont ajouté aux souffrances de la personne concernée. L'évêque le regrette profondément tout comme il regrette le fait que le droit de cette personne à une approche adéquate et à une procédure conforme au droit canon n'ait pas été respecté par le passé. Le cas est actuellement à l'étude à Rome, afin que justice soit rendue.